

Le Pin, le 25 mars 2022



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 31 mars 2022 à 20h00
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Approbation de la convention de mise à disposition des données LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation) des caméras de vidéoprotection VPI (Visualisation de Plaques d'Immatriculation) entre la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Versailles et la commune de Le Pin,
- Désaffectation et déclassement de quatre emplacements de stationnement rue du Château en vue de la cession des volumes 1 et 3 dans l'ensemble immobilier « Domaine du Château » rue du Château,
- Convention de mise en commun des services de police municipale des communes de Chelles et de Le Pin,
- Retrait de la délibération n°20/64 du 15/10/2020 relative à la durée et l'organisation du temps de travail.



Le Maire,
Lydie WALLEZ